

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

 MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
 DU TRAVAIL ET DU TOURISME

D E C R E T

ANNEE 1967 - N° 345 /PR/MFPTT/DP.2

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
 CHEF Du GOUVERNEMENT Du Dahomey

SOMMAIRE

Décret rapporté
 Nomination

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967 portant formation du Gouvernement
- VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n°59-21/ALD du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°424/PC/MFPTAS/DP.2 du 22 Novembre 1965 portant nomination de Mme DURAND née AKINDELE Loétitia dans le Corps des Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens-Dentistes,
- VU le Décret n°287/PR/MFPT du 16 Juillet 1966 portant statuts particuliers des corps appartenant au Cadre des Personnels de la Santé Publique,

POSE

Le Contrôleur
 Financier,

C. MIDAHUEN.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret n°424/PC/MFPTAS/DP.2 du 22 Novembre 1965 portant nomination de Mme DURAND (née AKINDELE Loetitia Elisabeth Thérèse) dans le Corps des Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens-Dentistes.

ARTICLE 2. - Conformément à l'article 84 du Décret n°287/PR/MFPT du 16 Juillet 1966, Mme DURAND (née AKINDELE Loetitia Elisabeth Thérèse), titulaire du diplôme d'Etat de Chirurgien-Dentiste, est nommée dans le Corps des Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens-Dentistes diplômés d'Etat, en qualité de Chirurgien-Dentiste de 2° classe, 1° échelon Stagiaire (Indice 425).

ARTICLE 3. - Mme DURAND (née AKINDELE Loetitia Elisabeth Thérèse) est mise à la disposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

...../.....

ARTICLE 4. - Les solde et accessoires de l'intéressée sont imputables sur le chapitre 310-01, Article 1 du Budget National, Exercice 1967.

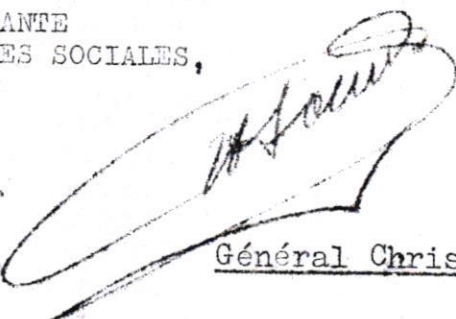
ARTICLE 5. - Le présent Décret qui prend effet à compter du 16 NOVEMBRE 1965 date de prise de service de l'intéressée, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.

ORIGINAL	1
JORD	1
PR	8
MFPTT	1
MAEP	1
MSPAS	2
DP	5
DFP	1
DGF	1
SF	7
DB	1
DC	2
CF	1
TRESOR	1
DI	1
PENSIONS	2
D/SANTE	10
INTERESSEE	1
SGG	2

COTONOU, le 11 Octobre 1967

V U
LE MINISTRE DE LA SANTE
PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES,

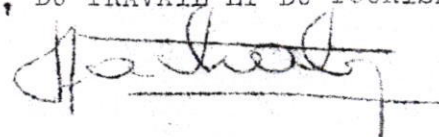

Dr. D. BADAROU


Général Christophe SOGLO

V U
LE MINISTRE DES FINANCES, DES
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN,

& p. i.
Le Directeur du Cabinet p. i.

V U
LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DU TOURISME,


Pascal CHABI-KAO.-


B. BORNA

I. GUY